

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION

AVIS PUBLIC ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-538 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRESENTES DONNÉ, conformément à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale :

Qu'un avis de motion a été donné le 14 mars 2022 concernant l'adoption du Règlement numéro 2022-538 édictant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux et le projet fût également déposé et présenté.

Ce projet de règlement qui abroge le Règlement 2012-463 et ses amendements, se résume comme suit :

Il énonce les principales valeurs de la municipalité :

- 1° l'intégrité des employés municipaux;
- 2° l'honneur rattaché aux fonctions d'employé de la Municipalité;
- 3° la prudence dans la poursuite de l'intérêt public;
- 4° le respect et la civilité envers les membres du conseil municipal, les autres employés de la Municipalité et les citoyens, incluant lors des communications sur le Web et les médias sociaux;
- 5° la loyauté envers la Municipalité;
- 6° la recherche de l'équité.

Les valeurs énoncées dans ce Code doivent guider les employés de la Municipalité dans l'appréciation des règles déontologiques qui leur sont applicables.

Ces règles visent notamment à prévenir :

- 1° toute situation où l'intérêt personnel de l'employé peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions ;
- 2° toute situation qui irait à l'encontre des valeurs énoncées dans le présent Code d'éthique et de déontologie ;
- 3° le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites.

Que l'adoption de ce règlement se fera lors de la séance ordinaire du conseil qui aura lieu le lundi 11 avril 2022, à 19 h.

Le projet de règlement numéro 2022-538 édictant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux est disponible sur le site Web de la municipalité au www.municipalite-lascension.qc.ca ou à l'hôtel de ville, situé au 59, rue de L'Hôtel-de-Ville, à L'Ascension, durant les heures d'ouverture des bureaux.

Donné à L'Ascension le 24 mars 2022.

Léonne Bergeron Directrice générale par intérim